

Dans le commencement de ce mois, les époux Sporri s'aperçurent qu'une théière d'argent leur avait été soustraite. Ils s'adressèrent aussitôt à la femme Régeli, dans les dires de laquelle ils avaient une croyance illimitée, et ils la prièrent de leur indiquer l'auteur de ce vol. La femme Régeli désigna sur le champ la nièce de Mme Sporri, orpheline âgée de huit ans et demi, que cette dame avait recueillie depuis environ deux mois, et qu'elle élevait avec les plus grands soins.

Marguerite (c'est le nom de l'enfant) fut interrogée, et elle déclara que la théière lui avait été donnée par la *Voyante* pour lui servir de jouet, et qu'elle l'avait cachée; après quoi elle courut chercher cet objet, et le rendit aux époux Sporri.

Ces derniers demandèrent à la femme Régeli s'il était vrai qu'elle-même eût donné la théière à Marguerite? Cette femme leur répondit que non, en soutenant fortement que l'enfant avait volé cette pièce d'argenterie; et elle ajouta qu'elle avait remarqué dans Marguerite un grand nombre de penchants vicieux, qui révélaient de la manière la plus évidente que cette enfant était possédée du diable, et que pour sauver son âme il faudrait sans retard l'exorciser.

Les époux Sporri acceptèrent avec empressement ce conseil, et prièrent la femme Régeli de présider elle-même à cette opération.

La femme dit que le diable ne quitterait sa proie que lorsqu'il s'y trouverait contraint par les plus fortes souffrances physiques.

Alors les époux Sporri et la femme Régeli soumirent la pauvre petite Marguerite aux tortures les plus atroces; ils la souettèrent plusieurs fois par jour, tantôt avec des cordes à nœud, tantôt avec des verges, tantôt avec des bâtons, et quelquefois même avec des épines; ils lui brûlèrent la plante des pieds avec des fers à repasser chauffés à rouge; ils la faisaient jeûner pendant deux ou trois jours de suite, et ils la faisaient coucher attachée au plancher et enveloppée dans une chemise hérissée en dedans d'épingles dont les pointes pénétraient dans les chairs; et durant le temps que l'enfant souffrait ainsi, ils prononçaient par intervalles, à haute voix, des prières et des formules fanatiques.

Après avoir ainsi maltraité Marguerite pendant une dizaine de jours, les époux Sporri demandèrent à la femme Régeli si le diable était parti; et à quoi la prétendue prophétesse répondit en haussant les épaules et d'un ton mystérieux, qu'il tenait encore entre ses griffes l'âme chrétienne de Marguerite et qu'il y avait nécessité de recourir au grand moyen décisif, celui de plonger l'enfant dans un bain d'eau bouillante.

Cette infernale opération allait être exécutée, et déjà tous les préparatifs avaient été faits, lorsque heureusement la police, qui venait d'être instruite de ce qui se passait chez les époux Sporri, y envoya des agents. Les époux Sporri et la femme Régeli ont été arrêtés.

La petite Marguerite a été portée à l'hôpital. Elle se trouve dans un tel état d'atonie, que les médecins désespèrent de ses jours.

PAYS-BAS.

—Mgr. l'évêque de Gand a consacré dernièrement la nouvelle église des Jésuites, bâtie dans cette ville.

NOUVELLE-ORLÉANS

*Procès des marguilliers contre Mgr. Blanc.*—Il y a quinze jours, MM. St. Paul Reverley avaient commencé à répondre aux avocats des marguilliers. Ils avaient réfuté avec beaucoup de logique et d'énergie les raisons alléguées par les avocats de la partie adverse, qui dans le fait s'étaient moins occupés de traiter l'exception, que de plaider l'affaire au fond. Samedi, 3 février, M. Gryme, aidé des recherches et des travaux de M. Hunt, est venu achever de détruire tout cet échafaudage curieusement élevé par l'habileté des avocats de la fabrique.

Dans un discours nerveux et où chaque phrase allait au but, M. Gryme a fait remarquer combien était étrange la demande des marguilliers: ils poursuivent l'évêque en dommages-intérêts, pour n'avoir pas nommé un curé à la cathédrale; et ils prétendent qu'il n'appartient qu'à eux de nommer un curé. L'évêque leur a-t-il interdit par quelque moyen extérieur et qui tombe sous la loi, l'usage de ce droit, qu'il soit réel ou prétendu? L'évêque ne reconnaît point leur droit: ce refus de la part de l'évêque peut-il constituer un corps de délit? N'est-il pas évident que c'est là un acte purement intérieur et spirituel, un acte de conscience, sur lequel la loi n'a point de prise? L'évêque empêche-t-il ces messieurs de nommer un curé? Non, vraiment. Qu'ils en nomment tant qu'ils voudront. Messieurs de la fabrique peuvent fabriquer (to manufacture) des curés à la douzaine, si ce passe-temps leur plaît, et qu'ils en trouvent qui veuillent bien se laisser fabriquer.

Quoique protestant, M. Gryme a parfaitement compris ce que certains catholiques affectent de ne pas voir, que toutes ces tracasseries suscitées au clergé n'ont pour but que d'opprimer et de détruire le catholicisme parmi nous. Mais les ennemis de la religion se fatigueront en vain; leurs efforts ne serviront qu'à rendre plus éclatant le triomphe de la vérité.

*Propagateur Catholique.*

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

*Association de la Délivrance.*—M. Fahre, trésorier de l'Association de la Délivrance a reçu les sommes suivantes depuis notre dernière publication: Paroisse de St. Jérôme, par M. le Dr. Dumouchel. . . £13 11 4 Paroisse de St. Mathias, par Thim. Franchère écr. . . 13 2 1 Paroisse de St. Cuthbert, par Messire Fisette, curé. . . 10 5 0

Paroisse de Ste. Marguerite de Blairindie, par L. Archambault, éc. 11	15	5 1/2
Paroisse de Longue-Pointe, par Capt. Lapointe et M. J.B. Guy. 7	3	5
Paroisse des Cédres, par Alex. Roy, éc. . . . .	10	0 0
Paroisse de St. Benoît (à compte) par Messire Neyron, curé. 6	0	0
Paroisse de St. Athanase, par M. Jos. Dacier. . . . .	16	3 7

*Minerve.*

—Les papiers de Paris signalaient avec douleur la déploration des arbres, qui font l'ornement des boulevards de la grande capitale, sous l'influence de l'éthère du gaz hydrogène pur carboné fourni par les becs d'éclairage. Une Question... se peut-il que les hommes résistent à une influence qui fait périr des arbres destinés à vivre des siècles, alors que cette influence est encore plus sensible sur l'homme et les animaux que sur le règne végétal? Le simple énoncé de cette Question pourrait faire rire, si par la pratique on n'en avait fait un problème. Mais on ne s'occupe pas beaucoup de cela, pourvu qu'on aille vite dans la carrière qui mène à un résultat quelconque bon ou mauvais, le grand point est obtenu: c'est ainsi qu'à Londres on en est venu à ce point de perfection que le terme moyen de la vie est l'âge de 15 ans; à Paris on est moins avancé, on en est encore à mourir à 20 ans; pour le pauvre Canada qui marche clopin-clopant, loin bien loin, de ces gros messieurs d'outre-mer, nous en sommes réduit à courir dix chances sur vingt d'être obligé de vivre jusqu'à 40 ans, au moins.

*Artisan.*

IRLANDE.

—Voilà quinze jours que la Cour du Banc de la Reine est occupée du procès d'O'Connell, et c'est à peine si l'audition des témoins à charge est terminée. Les dépositions en faveur des accusés et les plaidoiries rempliront bien trois semaines; on ne s'attend donc guère à avoir le verdict des jurés avant un mois. Hâtons-nous de le dire, la première partie de la procédure a produit une pénible impression dans le public et le ministère anglais en souffrira plus que les hommes contre lesquels est dirigée l'accusation. L'exposé des preuves sur lesquelles reposent les crimes dont le gouvernement accuse les chefs de l'association du rappel, a été un véritable scandale judiciaire, dont la honte retombe tout entière sur la ministère, les officiers de la Couronne et ceux qui se sont faits les instruments bénévoles et intéressés de leurs mauvaises passions contre les chefs du peuple irlandais.

Si la justice se rend en général, dans la Grande-Bretagne, avec des formes généreuses et paternelles, il faut convenir que la procédure suivie dans l'affaire d'O'Connell offre un triste contraste aux précédents que l'on pourrait invoquer.

Le gouvernement anglais avait d'abord semblé ne poursuivre les repeaires que pour se soustraire aux exigences de la position difficile que lui faisait la situation de l'Irlande. Lorsqu'on vit la police se avec laquelle on procédait à l'arrestation d'O'Connell, lorsqu'on apprit que sur la foi des accusés et sous la sauve-garde d'une caution, ils continuaient à jouir de leur liberté, on s'attendait à ce que le ministère agit, dans tout le cours du procès, avec la même grandeur, la même loyauté. Quand, avec cette conduite impartiale, les accusés eussent dû se retirer acquittés, la responsabilité du ministère fut trouvée à couvert, et la justice qu'il eût rendue à l'Irlande eût mis fin aux embarras qu'elle lui crée.

FRANCE.

—Encore une paraphrase du discours de la Couronne! S'ébientôt, la décoration ne change, le spectacle finira par nous ennuyer, car un poète l'a dit: L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

Le projet d'Adresse de la chambre des députés, rédigé par M. St.-Marc Girardin, a été lu vendredi au Palais Bourbon: la discussion a dû en commencer hier.

Dans la séance inaugurable de la session, le Ministère, par l'organe de la Couronne, avait dit aux Chambres: " Vos yeux, belle marquise, me font mourir d'amour." A cette gracieuseté, la Chambre des Pairs répondit: " Vos yeux, belle marquise, d'amour mourir me font." Voici maintenant venir M. St.-Marc Girardin, qui à son tour reprend, en changeant de note: " Belle marquise, vos yeux, d'amour, etc..."

Voilà cependant quinze grands jours perdus à la manipulation d'un projet d'Adresse qu'un Scribe moins haut placé que M. St.-Marc Girardin, eût fort bien rédigé en une heure: la Chambre va perdre dix autres jours à voter ce projet, et, après un mois de discussions stériles, nos affaires se retrouveront tout juste au point où elles en étaient au 25 décembre.

Et maintenant plaignez-vous que les sessions soient trop courtes, que les députés aient trop à faire, et que le temps manque pour s'occuper avec fruit des grands intérêts de 33 millions d'hommes! *Espérance.*

—Sous ce titre: *Cœur de Napoléon*, les journaux anglais ont publié l'article suivant; " Lorsque Bonaparte mourut à Sainte-Hélène, on sait que son cœur fut enlevé, afin d'être conservé. Le médecin anglais auquel avait été confié cet organe extraordinaire l'avait déposé dans un grand bassin d'argent, rempli d'eau, et il s'était couché après avoir laissé brûler deux flambeaux près du bassin. Il a souvent raconté à ses amis qu'il était resté inquiet et qu'il n'avait pas pu s'endormir complètement, parce qu'il sentait l'importance du dépôt qui lui avait été confié. Tandis qu'il était à demi-éveillé dans son lit, il entendit au milieu du silence de la nuit un léger bruit, puis un mouvement de quelque chose dans l'eau, et enfin le son d'un objet sautant à terre. Le docteur anglais ne tarda pas à reconnaître la cause du bruit: c'était un rat énorme qui entraînait le cœur de Bonaparte dans son trou. Encore quelques instants, et ce cœur, que la souveraineté de